

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Séance du 05 juin 2025

Délibération n° 2025/46

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'action foncière avec la commune de Chavagnes-en-Paillers et la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts (llot Ceppe)

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement et de densification approuvée par le Conseil d'Administration du 02 juin 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de Chavagnes-en-Palliers, la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent Les Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à réaliser un projet de renouvellement et de densification urbaine llot Ceppe,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 05 juin 2025

la secrétaire générale de la Préfecture

de la Vendée

Le Préfet de la Vendée

Nadia SEGHIER